



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

CONSEIL SYNDICAL

REUNION DU 26 Octobre 2016

Date de la convocation : 19 Octobre 2016

L'An deux mille seize et le vingt-six du mois d'octobre (26.10.2016) à 9 heures 30, le Conseil syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 19 octobre 2016, s'est assemblé en salle du Conseil, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 18

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2eme Vice-Président),
M. MARTY Patrick (3^{ème} Vice-Président), M. ALBUGUES Mathieu (Délégué suppléant),
Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire),
M. ESTANOVE Philippe (Délégué titulaire), M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire),
M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. GIAVARINI Jean-Claude (Délégué titulaire),
M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire),
Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. PREVEDELLO Xavier (Délégué titulaire),
M. RAYNAL Jean-Claude (Délégué titulaire), M. TSCHOCKE Christian (Délégué titulaire),
Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VERIL Claude (Délégué titulaire).

REPRESENTES : 4

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe
Mme DEBIAIS Francine (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à M. BERTELLI Jean-Claude
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. TSCHOCKE Christian

EXCUSE : 1

M. BENCE Jean-Marie, SIVOM des Terrasses et Vallées du Tarn et de la Garonne (personne morale associée)

Mme Catherine BOURDONCLE a été désignée en qualité de Secrétaire de séance.



DELIBERATION N°10/2016-06
APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENT 82
AU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} février 2016 portant création du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique,

Vu la délibération du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne n°CD20160412_26 de la séance du 12 et 13 avril 2016 portant la délégation d'attribution à l'exécutif.

Afin de permettre au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique d'exercer en lieu et place de ses membres, les compétences relatives à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et les activités connexes sur le territoire de ses membres, le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne a accepté de mettre à disposition du syndicat des locaux au sein de l'hôtel de département, à Montauban.

Les locaux mis à disposition sont équipés de mobiliers et matériels de bureau.

Cette mise à disposition s'entend à titre onéreux, selon les modalités pratiques et financières prévues dans le projet de convention ci-annexée.

Cette convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} juin 2016, renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède 12 ans.

DELIBERATION N°10/2016-06
APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
PAR LE CONSEIL DEPARTEMENT 82
AU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Le Conseil syndical après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux par le Conseil Départemental Tarn-et-Garonne au Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Numérique
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention de mise à disposition de locaux, ainsi que les actes ou documents concernant cette mise à disposition
- **DECIDE** d'inscrire annuellement au budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, les crédits afférents à cette dépense

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le
Président compte-tenu de
l'envoi en préfecture le **26 OCT. 2016**

Fait à Montauban, le 26 Octobre 2016
Le Président,

et de la publication le **26 OCT. 2016**

Jean-Philippe BESIERS

